

Département des Affaires Juridiques
Décision : DAJ2023-470

**LE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL
DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE**

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié
relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche
médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023
portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

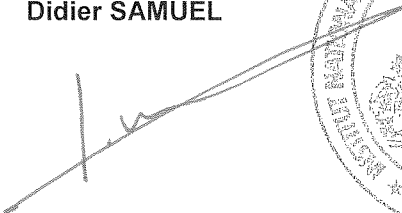

Vu la décision n° 2021-166
relative aux délégations régionales de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

DECIDE :

Article 1 : La gestion comptable de la délégation régionale Paris-IDF Centre-Nord est provisoirement confiée à Madame Marie-Laure GRISSELLE, agent comptable principal de l'Inserm.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 16 janvier 2023.

Didier SAMUEL



Président-directeur général de l'Inserm